

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Comité syndical – 1^{er} mars 2022

18h00

Carré des Saveurs - Maroilles

Compte-rendu du comité

1/ Appel des élus

Pour la CAMVS

Etaient présents :

Messieurs Christian BERNARD, Alain BOUILLIEZ, Michel DELVALLEE, Claude DUPONT, Éric FEDDI, Michel LEFEBVRE, Jean-Pierre MANFROY, Lucien SERPILLON, Jean-Louis SIMON, David ZELANI.

Etaient absents :

Madame Emmanuelle DELABRE.

Messieurs Serge BERNARD, Michel DETRAIT, Éric LEBRUN, Didier WILLOT.

Etaient excusés :

Messieurs Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Arnaud DECAGNY, Yvon MILLE, Fabrice PIETTE.

Procuration :

Madame Dominique DACOSSE à Monsieur Claude DUPONT, Monsieur David DYSON à Monsieur CAMBIER, Monsieur Bruno LEGROS à Monsieur BOUILLIEZ.

Pour la Communauté de Communes Sud Avesnois

Etaient présents :

Messieurs Claude GARY, Mario NUZZOLO, Christian POINT.

Etaient absents :

Messieurs Pascal COBUT, Patrick LANDA, Thierry REGHEM.

Pour la 3CA

Etaient présents :

Madame Colette WATREMEZ.

Messieurs Bernard MOLITOR, André BERTAUX, Philippe BODIN, Guy ERPHELIN, Dominique GOBERT, Vincent JUSTICE, Mickaël SNAUWAERT.

Etait absent :

Monsieur Alain BASLY.

Etait excusé :

Monsieur Nicolas DOSEN.

Procuration :

Monsieur Alain DELTOUR à Madame Colette WATREMEZ.

Pour la CCPM

Etaient présents :

Mesdames Hélène DUMORTIER, Zahra GHEZZOU, Nathalie MONIER.

Messieurs Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Guislain CAMBIER, Daniel DAZIN, André DUCARNE, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Dominique QUIZIN.

Etaient absents :

Messieurs Luc BERTAUX, Patrick PIANA.

Etait excusée :

Madame Martine LECLERC.

Procuration :

Monsieur Guillaume LESOURD à Monsieur Guislain CAMBIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président annonce qu'il va ouvrir les travaux du Comité, et que celui-ci pourra délibérer valablement.

Monsieur André DUCARNE est désigné secrétaire de séance :

2/ Approbation du compte-rendu du comité syndical du 24 janvier 2022 :

Monsieur le Président sollicite les délégués à ce sujet ; outre une erreur de date sur la convocation qui y fait référence, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3/ Intervention de MM. Bodin et Point sur les différentes sources d'énergie :

Monsieur Bodin offre aux délégués une présentation exhaustive mais synthétique des différentes sources d'énergie avec production d'électricité, sources carbonées et décarbonée, avec leurs avantages et leurs inconvénients. Chaque type d'énergie est décrite succinctement avec en regard de chaque source son émission de CO₂. Sont ensuite présentés les dispositifs existants pour faire face aux variations de consommation.

Monsieur le Président prend ensuite la parole pour remercier le travail accompli par les deux élus, rappelle le contexte actuel extrêmement tendu avec la guerre en Ukraine, mais aussi le

rapport du GIEC sur le réchauffement climatique ainsi que la proactivité que doit manifester le Syndicat dans le cadre des différentes lois gouvernementales relatives à l'énergie et au climat.

Après avoir fait circuler la parole brièvement, il précise que les questions à venir sur ce sujet pourront être remises à Monsieur Point, pour que réponses soient apportées au prochain comité. Enfin il est remis aux délégués le support papier de cet exposé, et précisé que celui-ci sera consultable également sur le site Internet du Syndicat.

4/ Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires

En préalable à cette présentation du ROB, Monsieur le Président fait part d'informations sur la réforme en cours de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité).

En premier lieu, le Gouvernement a décidé de mettre en place un bouclier tarifaire afin de protéger les consommateurs aux tarifs réglementés contre la hausse actuelle du prix de l'électricité. A cette fin, la loi de finances pour 2022 prévoit la possibilité de baisser la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), aujourd'hui fixée à 22,5€/MWh, à sa valeur minimale de 1 €/MWh. Cette minoration, qui entrera en vigueur à compter du 1er février 2022, pour une durée d'un an, concerne la Taxe Intérieure et la Taxe Départementale, mais n'affectera pas la Taxe Communale qui doit également être transformée en part communale de la TICFE à compter de 2023.

Autrement dit, les montants reversés par les services fiscaux ne devraient subir aucune variation au gré de l'évolution des tarifs de la Taxe Intérieure à la hausse ou à la baisse, ce qui constitue un gage de stabilité bienvenu pour ce qui constitue la recette essentielle du Syndicat.

Monsieur le Président laisse maintenant la parole à Guy Erphelin et à Céline Lescut pour la présentation du ROB.

Les deux points essentiels à retenir sont la diminution progressive de la dette, et la bonne constance de la Capacité d'Auto-financement Nette, qui s'élève à 1.124.483 €. Monsieur le Président demande si des délégués souhaitent émettre des remarques ou des questions. Comme il n'y en a pas, Monsieur le Président annonce que le Rapport d'Orientations Budgétaires est acté par l'unanimité des délégués.

5/ Fonds de concours :

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer favorablement à l'octroi pour les communes de Beaurepaire-Sur-Sambre et de Glageon du fonds de concours. Et il est rappelé que le fonds sera versé dès la présentation par les communes de l'état des dépenses acquittées.

Le vote revient favorable à l'unanimité.

6/ 1^{er} bilan issu du fonds de concours :

Ont été mobilisés :

Une TCCFE totale pour 36 dossiers instruits de 533.085,73 €

Une utilisation du Fonds de Concours à hauteur de 130.571,72 €

Un montant total de travaux HT présenté de 901.916,85 €

Le prochain bilan qui sera établi avec la prise en compte du produit 2021 de la TCCFE sera plus détaillé avec l'ajout de données permettant d'évaluer les gains énergétiques.

Des élus interviennent pour à nouveau questionner sur la possibilité d'effectuer des reports quand le fonds n'est pas sollicité, ou sollicité partiellement. Monsieur le Président prend la parole pour rappeler que la responsabilité première des élus est de garantir l'objet du syndicat : assumer et assurer des travaux dans nos communes sur le long terme. Pour ce faire, nous avons besoin de visibilité et de garantie dans un contexte réglementaire qui reste mouvant, concernant la pérennité du versement du produit de la TCCFE. Dès que ce paysage se stabilisera, nous pourrons en effet étudier l'hypothèse budgétaire d'un "cagnottage" pour donner plus de visibilité aux communes.

7/ Informations sur le renouvellement de l'accord-cadre :

Un accord cadre est un instrument de planification et d'assouplissement de la commande publique, c'est un contrat par lequel le Syndicat s'engage à passer des marchés auprès d'un ou plusieurs titulaires de cet accord, pendant une période donnée (ici une année reconductible deux fois), au fur et à mesure des besoins et pour des prestations déterminées.

Le Syndicat a donc procédé à la mise en concurrence par voie de procédure adaptée, des études, procédures et travaux sur les réseaux. L'accord-cadre est à bons de commande sans minimum, conclu pour un an, et reconductible expressément deux fois

Le groupement Duez/Tromont est le mieux classé pour le lot N°1 (CCPM), et Eiffage Energie l'est aussi pour les lots n°2 (3CA), n°3 (CAMVS) et n°4 (CCSA). Les candidats non retenus se sont vus notifier leur rejet par courrier et par voie dématérialisée via le site "cdg596280", et il sera notifié aux candidats retenus l'acceptation de leur offre, par la signature des actes d'engagement de chaque lot. La décision sera jointe au projet de marché, avant sa dématérialisation et transmission au contrôle de légalité.

8/ Questions diverses :

Il n'y en a pas. Monsieur le Président clôt les travaux à 20 heures, et invite l'ensemble des délégués et le personnel à se retirer, non sans avoir pris le verre de l'amitié.